**Pourquoi modifier les statuts ?**

Le départ précipité de RENEE ainsi que cette période de confinement suite au COVID 19 ont permis au Conseil d’Administration et au bureau qui en découle de faire le point dans l’ensemble des documents administratifs de notre club.

NOS STATUTS datent de 1958 ils ont été modifiés en 1998 uniquement sur l’article 2 lieu du siège qui est passé du grand hôtel LOMBARD au 11 chemin de BONNE qui est notre adresse actuelle

Ces statuts étaient probablement conforment au règles de la loi de 1901 en vigueur à l’époque(1958) mais ils ne tiennent pas compte de l’évolution.

De ce fait il parait judicieux d’en faire une refonte complète pour être en conformité .

C’est ce que nous vos proposons a partir des statuts types de club édités par la FEDERATION

FRANCAISE DE BRIDGE en 2017 complétés par nos spécificités propres ; si vous le souhaitez vous pourrez vous plonger dans la comparaison en visitant le site de la fédération française de bridge.

Nous savons pertinemment que ces genres de documents ne sont pas la tasse de thé des joueurs que vous êtes mais ils sont obligatoires pour exister juridiquement et ils nous sont opposables.

Il seront mis en vigueur après l’assemblée générale annuelle (AGO) qui se tiendra le lundi 6 octobre à 18h au siège du club au 11 rue de BONNE et dont vous recevrez prochainement la convocation .

Pour cette AGE NOUS POUVONS UTILISER les ordonnances données par l’Administration et voter par voix électronique Il vous suffit de nous retourner par répondre sur ce mail

En disant OUI OU NON à l’acceptation des statuts qui vous sont transmis en indiquant par ce retour votre nom et prénom

SI vous avez une adhésion de couple sur le même retour indiquez 2 fois OUI ou NON

En face de chaque nom et prénom.

CORDIALEMENT

Le Bureau